

Actualités de l'UI

Mars 2019 – périmètre de l'UI Occitanie

Retour Multilatérale – Février 2019

► Sécurité ITN & Données personnelles

L'entreprise, au travers de cette présentation, revient sur la réglementation européenne en matière de protection des données, communément appelée RGPD.

Après avoir situé le contexte général décomposé en trois principaux objectifs :

1. Renforcer les droits des personnes
2. Responsabiliser les acteurs traitant des données (responsables de traitements et sous-traitants)
3. Encadrer et renforcer la libre circulation des données personnelles au sein de l'Union.

L'entreprise a fait une déclinaison locale de cette application autour d'items majeurs

<p><u>Documentation</u></p> <p>Lister les différentes données personnelles collectées ainsi que les traitements, transferts, durée et méthode de stockage associées et définir le dispositif de protection des données</p>	<p><u>Information des clients et salariés</u></p> <p>Revoir les clauses des documents de collecte de données personnelles afin d'informer les intéressés de leurs droits et des traitements apportés à leurs données.</p>
<p><u>Sécurité et gestion des habilitations</u></p> <p>Mettre en œuvre des moyens de sécurité physique et numérique ainsi qu'un dispositif de gestion des accès aux données sensibles et personnelles</p>	<p><u>Sensibilisation et formation des collaborateurs</u></p> <p>Définir un plan de communication et de formation pour sensibiliser l'ensemble des salariés à la protection et la sécurité des données sensibles et personnelles</p>

Avec les chefs de départements en Responsables Opérationnels de Traitement (ROT) et le directeur de l'UI en Responsable de Traitement (RT).

Ce dossier a suscité beaucoup d'interrogations et notamment sur l'application et le sens donné aux salariés. Car l'impact n'est pas neutre. Le non-respect de la RGPD peut entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à 4% du chiffre d'affaire mondial !

La CFE-CGC a exprimé sa crainte de revivre l'épisode compliance avec pour mémoire une amende de 350 millions d'euros.

Nous estimons que cette nouvelle réglementation ne doit pas être prise à la légère et que chaque salarié traitant des données doit être formé à la RGPD.

Nous avons mis en avant pendant la séance que des modules de formation existaient mais pour le moment l'entreprise n'en a pas fait la promotion.

► Point RH

La CFE-CGC a demandé qu'un point RH sur le modèle de l'ex UI MP soit mis à l'ordre des multilatérales afin de mettre en visibilité :

- Les mobilités interne / externe
- Les postes à pourvoir en interne @source Orange Maps
- Les postes à pourvoir en externe @source Orange Jobs

Le but étant d'avoir en visibilité l'ensemble des mouvements en cours et à venir afin de, si besoin, le partager avec vous. Cette demande a été acceptée par la direction en séance.

Rencontre avec les CHAFF

Depuis quelques années, le métier de chargé d'affaires est mis en avant par le groupe Orange.

Beaucoup de postes ont été ouverts ces cinq dernières années et ce n'est pas fini puisque une majorité des recrutements en UI sont sur ce métier.

De plus, c'est un des premiers métiers à être rentré dans le dispositif de l'accord ARCQ. Preuve de son importance.

Tout cela pourrait être positif, mais sur le terrain cela n'est pas le cas.

D'une part à cause de l'évaluation des métiers qui a été faite nationalement [C/D] mais surtout à cause d'une gestion locale oubliant le volet humain de la promesse d'Orange :

Un dispositif futur'O non appliqué, des écarts salariaux non traités, des demandes d'entraides récurrentes sur certains services, des salariés bloqués sur leurs postes, des organisations et des activités disparates ...



Résultat : une motivation en berne dans certains services et une démotivation totale dans d'autres.

Pour la CFE-CGC, la création de la nouvelle UI Occitanie est l'occasion de solutionner ces dysfonctionnements et de remotiver l'ensemble des chargés d'affaires.

Affaire à suivre...



Vos correspondants

Mohamed Fellah	07 89 08 33 49
Florian Labadie	06 84 86 64 59
Adrien Graciannette	06 74 82 48 74

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFE-CGC

